



MOTION CHSCT EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017

La CGT du CH Lavour constate que de trop nombreuses pressions sont exercées sur l'équipe de l'UPC qui est clairement maltraitée.

L'UPC est impactée par des décisions et des éléments qui ne relèvent pas de sa responsabilité. En effet, l'équipe n'est pas responsable de la fermeture de 15 lits, pas plus qu'elle n'est responsable de l'absence de projet médical.

Par ailleurs cette équipe ne doit pas servir de grand pool de remplacement bon marché, qui viendrait masquer artificiellement les nombreuses absences non remplacées sur d'autres unités de soins du centre psychothérapique Philippe PINEL.

Nous constatons une situation très préoccupante sur l'ensemble de la psychiatrie gérée par Lavour, situation particulièrement marquée actuellement sur le 5^{ème} secteur de psychiatrie avec la fermeture depuis trop longtemps de 15 lits sur l'UPC.

- Nous demandons dans un premier temps une réouverture partielle des lits de l'UPC fermés, entre 5 et 7 lits ré ouverts.
- En parallèle de cette réouverture de 5 ou 7 lits, nous demandons le maintien des effectifs paramédicaux actuels sur l'UPC.
- Nous demandons que cessent toutes surexpositions d'agents confrontés seuls à une prise en charge lourde et complexe sur le Pech.
- Dans le cas contraire nous exercerons un droit de retrait des agents concernés.
- Nous demandons que des groupes de travail soient constitués afin d'élaborer et de rédiger un projet à partir de l'existant.
- Nous demandons le remboursement avec effet rétroactif de tous les frais de déplacements occasionnés par les renforts de l'UPC sur le centre Pinel pour tous les agents ayant utilisé leur véhicule personnel.
- Nous demandons que l'ARS soit interpellée afin qu'elle procède en urgence à un rééquilibrage financier en faveur de la psychiatrie, 4^{ème} et 5^{ème} secteur, gérée par le CH Lavour.
- Nous excluons tout redécoupage du secteur géré par Lavour
- Enfin nous demandons une réunion en urgence avec le Directeur de la Délégation Territoriale de l'ARS 81 en présence de représentants des différentes instances du CH Lavour y compris des représentants syndicaux du CH Lavour.

Fait à Lavour le 22 novembre 2017